

UN AN APRÈS LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE, OÙ EN EST LE CHOC DE SIMPLIFICATION ?

Les Etats généraux de l'agriculture du 22 février 2014 ont permis aux représentants de la profession agricole d'exprimer leurs attentes en matière de simplification, modernisation, emploi. Un an plus tard certaines mesures se sont concrétisées et des efforts restent à soutenir.

Sous l'égide du Conseil de l'Agriculture Française, les acteurs du monde agricole se sont rassemblés le vendredi 21 février 2014 en « Etats Généraux de l'agriculture ». L'occasion pour les représentants de la profession agricole de faire valoir leurs doléances au cours de trois tables rondes sur l'emploi, la modernisation et la simplification, avec pour objectif « redonner des perspectives » à l'agriculture française.

À cette occasion, de nombreuses mesures de simplification ont été annoncées par le gouvernement.

En parallèle de cette démarche, le Ministère de l'agriculture a instauré le Comité pour la simplification de l'agriculture, de

l'agroalimentaire et de la forêt le 13 mai 2014.

DES MESURES CONCRÈTES MISES EN ŒUVRES

Lors de la dernière réunion de ce Comité, le 30 janvier 2015, la mise en œuvre de plusieurs mesures a été annoncée par les services du ministère.

- > Le titre emploi simplifié agricole (TESA) permet d'accomplir sur un seul document 11 formalités administratives (déclaration préalable d'embauche, remise d'un contrat de travail lié à l'embauche...). Ce titre peut être uti-

LE TITRE EMPLOI SIMPLIFIÉ AGRICOLE (TESA) PERMET D'ACCOMPLIR SUR UN SEUL DOCUMENT 11 FORMALITÉS ADMINISTRATIVES





© R. Kneschke Fotolia.com

lisé par les entreprises de moins de 20 salariés ;

- > La dématérialisation du passeport bovin permet à tous les acteurs de la filière bovine de vérifier la capacité réglementaire d'un animal à circuler. Ce dispositif concerne 30 millions de mouvements de bovins en France tous les ans ;
- > Le projet « DemaTIC » prévoit la simplification et la dématérialisation de la procédure de remboursement de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIC) et de la Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN). Aujourd'hui en phase de test, l'ouverture de cette téléprocédure à l'ensemble du territoire est prévue pour la campagne 2016.

Dans le domaine environnemental, de nombreux travaux ont été engagés en concertation avec le MEDDE. Ainsi, le chantier de modernisation du droit de l'environnement débuté en septembre 2014 par ce ministère est venu compléter les travaux des Etats généraux. Aujourd'hui, parmi les nombreux chantiers de simplification environnementale on peut distinguer :

- > la création d'un permis environnemental unique ;

- > un dispositif de compensation en cas d'inondation ou de restauration de zones d'expansion des crues.

- > La mise en place d'une charte du contrôlé et du contrôleur en matière de police de l'eau.

DES EFFORTS CONSTANTS À FOURNIR

Le travail effectué tout au long de cette année, a permis de démontrer un vrai souci de l'administration à simplifier ses procédures et à apaiser ses relations avec ses administrés. Cet effort ne doit cependant faire l'objet d'aucune relâche car on sait que la lourdeur administrative est une contrainte forte pour les entreprises. L'année 2015 devrait être marquée par l'étude du projet de loi de simplification fiscale prévu pour la fin de l'année.

En effet, dans un contexte de concurrence renforcée entre les pays, des procédures simplifiées, des délais raccourcis peuvent constituer des atouts indéniables pour la bonne marche des entreprises et pour la compétitivité. ●

Mathilde ANDRÉ

Chambres d'agriculture France
Direction Entreprises et conseil
Service entreprises et installation

Dites-le- nous une fois !

Le programme de simplification « Dites-le-nous une fois » est un dispositif de simplification mis en œuvre par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) sous l'égide du Premier ministre. Ce programme vise à réduire le nombre de demandes redondantes de l'administration au travers de ses différentes procédures. Le MAAF a décliné ce programme en engageant une révision de l'ensemble des formulaires utilisés par ses usagers. En 2014, 70 formulaires agricoles ont ainsi été revus et homologués.